



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 5 / 0 3 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 11 / 04 / 2024

N° d'enregistrement : 2024-7745

1 Intitulé du projet

Projet de prélèvement des eaux brutes souterraines sur le site du Claray situé à Sion-les-Mines (44) en vue de la production d'eau potable

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

atlantic'eau

Raison sociale

atlantic'eau

N° SIRET

2 5 4 4 0 1 0 9 4 0 0 0 6 8

Type de société (SA, SCI...)

Syndicat mixte fermé

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

KERAVEC

Prénom(s)

Nathalie

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
17b) Dispositifs de captage des eaux souterraines, lorsque le volume annuel prélevé est < à 10 millions de m3 et >= à 200 000 m3. 27a) profondeur >50m	Le débit d'exploitation envisagé est de 60 m3/h, soit 530 000 m3/an. IOTA 1.1.2.0 : Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, par pompage, le volume total prélevé étant supérieur à 200 000 m3 / an. Profondeur : 86m

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le syndicat départemental atlantic'eau envisage d'exploiter au lieu-dit le Claray à Sion-les-Mines, une nouvelle ressource en eau souterraine, pour l'alimentation en eau potable. Le forage de reconnaissance SR1, recoupant à 86 mètres de profondeur une ancienne galerie d'extraction minière, aujourd'hui ennoyée, a été testé par pompage au cours de l'année 2021. A ce stade, les travaux prévoient l'aménagement, par alésage, du forage d'essai existant en forage d'exploitation de plus gros diamètre et potentiellement la réalisation d'un second forage d'exploitation (à des fins de sécurisation) qui sera réalisé à proximité immédiate du premier. Un périmètre de protection immédiate sera mis en place autour du forage à minima.

Ce projet répond à l'orientation 1 "sécuriser la production et la distribution d'eau potable" du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Vilaine (arrêté préfectoral du 2 juillet 2015) et est en cohérence avec les dispositions 181 (finaliser la mise en place des périmètres de protection) et la disposition 183 (valoriser et développer les ressources locales) du PAGD.

Ce projet est également conforme à l'article 6 du Règlement du SAGE Vilaine : mettre en conformité les prélèvements.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est d'assurer la continuité et la pérennité du service d'eau potable : améliorer la sécurisation du secteur en matière d'alimentation en eau potable (en particulier les captages de Soulvache et de Massérac) ainsi que de soulager à l'étiage le captage de Saffré (qui contribue à alimenter le territoire du Pays de la Mée), satisfaire les besoins en eau des abonnés et maintenir la capacité de pompage en cas de sécheresse.

Pour cela, atlantic'eau envisage l'exploitation d'une nouvelle ressource en eau souterraine pour l'alimentation en eau potable.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le forage d'essai (SR1) est existant. La parcelle où se situe le forage d'essai n'est aujourd'hui pas en propriété d'atlantic'eau.

A ce stade, les travaux prévoient l'aménagement, par alésage, du forage d'essai existant en forage d'exploitation de plus gros diamètre et potentiellement la réalisation d'un second forage d'exploitation (à des fins de sécurisation) qui sera réalisé à proximité immédiate du premier.

La mise en place d'un éventuel nouveau forage et/ou la transformation du forage d'essai en forage d'exploitation donneront lieu :

- à la circulation des engins nécessaires à la phase de forage et de pompage (amené/repli) : porte grue pour la foreuse, groupe électrogène...
- à des vibrations localisées au niveau du trou lors du fonctionnement de la foreuse (vibrations temporaires le temps d'installation de l'ouvrage de prélèvement)
- à du bruit localisé dans l'espace (au niveau du forage) et dans le temps (fonctionnement de la foreuse)
- à la décantation des eaux de foration avant rejet au milieu naturel
- à la récupération des déchets de chantier et à leur dépôt et/ou traitement en site habilité.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Situé au droit de l'anticlinal de Châteaubriant où les grès ordoviciens affleurent, le forage d'essai recoupe d'anciennes galeries pour l'extraction du minerai de fer, qui représentent un vaste réseau de drainage (400 x 130 m) recoupant les grès profonds fracturés. Ce contexte est favorable à l'exploitation des eaux souterraines.

L'emprise au sol de la margelle de protection de l'ouvrage sera a minima de 3 m² et de 0,30 m de hauteur au-dessus du niveau du terrain naturel (arrêté du 11 septembre 2003).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

R122-2 du CE. 17 b) : Dispositifs de captage des eaux souterraines, lorsque le volume annuel prélevé est inférieur à 10 millions de mètres cubes et supérieur ou égal à 200 000 mètres cubes, excepté en zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées ont prévu l'abaissement des seuils. Rubrique 27 a) : Forage pour l'approvisionnement en eau > 50 de profondeur. D'où cet examen au cas par cas.

Autorisation environnementale (L. 214-1 à L. 214-3 CE) : IOTA 1.1.2.0 - 1° : Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant supérieur ou égal à 200 000 m³/an. Déclaration environnementale : IOTA 1.1.1.0 Forage non destiné à usage domestique en vue d'effectuer un prélèvement dans les eaux souterraines. Examen au cas par cas car forage > 50m

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Débit d'exploitation.	60 m ³ /h - 1 500 m ³ /j - 530 000 m ³ /an - 86m de profondeur.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : D1

Lieu-dit : Le Claray

Localité : Sion-les-Mines

Code postal : 4 4 5 9 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : - 1 ° 36 ' 10 " 8 Lat. : 47 ° 45 ' 10 " 5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Sion-les-Mines

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Sion-les-Mines. La parcelle concernée ZE 0115 est au sein de la zone agricole.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A 200m du forage d'essai se situe une ancienne décharge brute (ZE38) laissant un massif de déchets non enfouis de 3m de haut (gravats, fûts...), des matériaux de curages de fossés communaux, d'anciens dépôts d'extraction minière. Les horizons de déchets sont impactés par des dioxines/furanes et métaux lourds (brûlages) qui ne migrent pas en profondeur du fait d'un horizon sous-jacent d'argiles. Aussi, des déchets sont enfouis dans l'ancienne carrière (ZE50).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas inclus dans une zone de répartition des eaux (déclassement du bassin de la Vilaine par arrêté préfectoral du 24 janvier 2011).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet amène en parallèle à une demande de Déclaration d'Utilité Publique pour la mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les prélèvements en eaux souterraines envisagés sont à hauteur de 60m ³ /heure soit environ 530 000 m ³ /an.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'essai de pompage longue durée (5,5 mois) de 2021 par ARTELIA a montré une baisse continue du niveau piézométrique, signe d'un aquifère fissuré et compartimenté. Un autre essai de pompage d'un mois en 2020 par ANTEA a montré l'existence de recharge hivernale de l'aquifère permettant d'équilibrer les prélèvements pour un débit de 60m ³ /h.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ressource en eau souterraine est l'objet de l'exploitation de ce forage.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des essais de pompages importants (1 mois en 2020 et 5,5 mois en 2021) ont été mis en œuvre pour caractériser la ressource et ont permis de confirmer sa disponibilité. Lors du second, le niveau piézométrique dans le forage d'essai SR1 a atteint une profondeur maximale de 22.6 m et le rabattement a été mesuré à presque 20 mètres pour un volume total pompé de 222 543 m ³ . L'épaisseur saturée de l'aquifère reste donc élevée au-dessus des anciennes galeries minières après l'essai de pompage longue durée.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'y aura globalement pas de soutirage d'eau depuis les ruisseaux vers l'aquifère. Par ailleurs, le suivi limnimétrique pendant le pompage de 5,5 mois en basses eaux n'a pas mis en évidence de baisse du niveau de l'étang de Limèle, suggérant des échanges limités. Mais le pompage pourra avoir une incidence sur l'hydrologie des cours d'eau dont les bassins recoupent l'AAC. Ainsi, atlantic'eau prévoit de conduire des mesures hydrologiques sur la période d'étiage 2024 afin de disposer de compléments à l'état initial (cf 6.5).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise au sol relative à l'aménagement de la (les) tête(s) de forage sera de quelques mètres carrés et a minima de 3 m ² pour la margelle de protection d'un ouvrage.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le cône d'appel pourrait entraîner une migration des polluants de l'ancienne décharge vers la nappe. C'est pourquoi l'enlèvement et le tri des déchets sont prévus pour prévenir ce risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La présence de polluants chimiques dans les eaux souterraines impacterait la qualité de l'eau prélevée. Par ailleurs une DUP pour l'instauration de périmètres de protection sera menée.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un trafic lié à la phase de chantier pourra être observé de façon très temporaire.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des nuisances sonores en phase travaux pourront être observées de façon très temporaire.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations en phase travaux pourront être observées de façon très temporaire.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des rejets d'eaux d'exhaure après décantation en phase travaux pourront avoir lieu dans les eaux superficielles de façon très temporaire.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans les eaux superficielles (voir ci-dessus et ci-dessous)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déchets de chantier seront déposés et/ou traités en site habilité
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Indirectement, par l'instauration des périmètres de protection du captage, qui a minima excluront toutes activités humaines en périmètre de protection immédiat.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Lors de la définition du projet, les effets de celui-ci ont été anticipés par la réalisation d'études de modélisation hydrogéologique de la nappe, tests de pompage, mesures géophysiques, suivis piézométriques, etc.

Il est prévu de conduire des mesures hydrologiques sur la période d'étiage 2024 afin de disposer de données complémentaires à l'état initial concernant le réseau d'eaux superficielles.

Il s'agira pour l'essentiel de mesures de débit qui seront réalisées :

- dans les cours d'eau dont une partie de leur bassin versant est comprise dans l'aire d'alimentation supposée du futur captage ;
- au droit des sources qui se déversent dans le plan d'eau de Limèle et qui peuvent contribuer pour partie à son alimentation.

Les données acquises seront valorisées dans le cadre de l'analyse des impacts potentiels du projet qui sera présentée dans le dossier de demande d'autorisation de prélèvement.

En cours de fonctionnement, une surveillance de la nappe profonde sera engagée sur plusieurs cycles annuels :

- d'un point de vue qualitatif face au risque de migration de polluants y compris de l'ancienne décharge
- d'un point de vue quantitatif, par le suivi des niveaux piézométriques.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est l'aboutissement de la définition d'un débit potentiel d'exploitation tenant compte du rabattement de la nappe et de son temps de réalimentation pour une gestion pérenne de la ressource souterraine : l'existence de recharge hivernale de l'aquifère permet d'équilibrer les prélèvements pour le débit envisagé.

Les études hydrologiques, hydrogéologiques ont démontré que les échanges entre nappe et eaux superficielles sont limités. Le massif de déchets de l'ancienne décharge communale sera excavé et trié pour prévenir toute migration de polluant vers la ressource en état dynamique.

Le projet étant soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau, nous estimons que les incidences du projet seront traitées dans le dossier associé. Il semble donc que l'évaluation environnementale ne soit pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause file), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Caractérisation de la ressource en eau souterraine sur le site de la mine de Claray à Sion Les Mines - Rapport final	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Caractérisation de la ressource en eau souterraine sur le site de la mine de Claray à Sion Les Mines - Etudes complémentaires	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

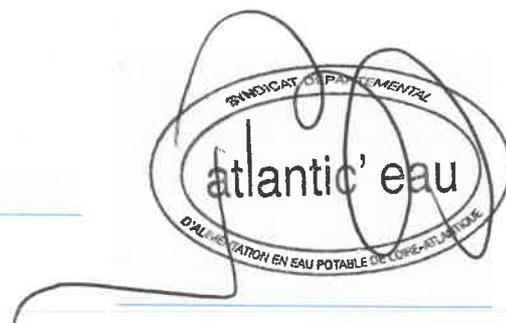
Nom BRARD

Prénom Jean-Michel

Qualité du signataire Président

À Nantes

Fait le 22/03/2024



Signature du (des) demandeur(s)

